

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MAI 2011**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 23 - en exercice : 23

Qui ont pris part à la séance : 21

Séance du 30 mai 2011- la convocation a été affichée le 25 mai 2011

Le trente mai deux mil onze - à vingt heures quarante-cinq minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Jean-François PEUMERY**, Maire

Présents : Mesdames Françoise Bigeard - Marie-France Vocanson - Frédérique Lagadec - Paulette Rivière - Monique Gonod - Eva Bistagne - Annick Malétras

Messieurs Denis Lehoux - Hubert Chesnot - Jean-Philippe Barret - Claude Bobet - Alain-Michel Lambert - Jean-François Peumery - Philippe Noyer - Alain de Lataillade -

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat	Mandataire	Date de la procuration
Monsieur Roland Huguet	à Monsieur Claude Bobet	le 24 mai 2011
Monsieur Jean-Patrick Caumel	à Monsieur Jean-Philippe Barret	le 25 mai 2011
Madame Sylviane Augustyniak	à Madame Paulette Rivière	le 26 mai 2011
Madame Hélène Pierre	à Monsieur Hubert Chesnot	le 27 mai 2011
Madame Anne-Marie Chevalier	à Monsieur Alain de Lataillade	le 30 mai 2011
Madame Ornella Peumery Villanova	à Monsieur Jean-François Peumery	le 30 mai 2011

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Samira Petit - Monsieur Franck Lafaurie

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Philippe Noyer pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2011

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du projet du PLU et bilan de la concertation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe NOYER,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

TIRE le bilan de la concertation et en prend acte.

ARRETE le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune tel qu'il est annexé à la présente.

PRECISE que le dossier sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées.

PRECISE qu'en application de l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois et qu'en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, à Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du SCOT, aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

3. Placement de Trésorerie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de placer pendant une durée d'une année, sur un compte à terme ouvert à la Trésorerie du Chesnay, la somme 400 000 €.

DECIDE de placer pendant une durée d'une année, sur un compte à terme ouvert à la Trésorerie du Chesnay, la somme 925 000 €.

AUTORISE le Maire à signer les demandes d'ouvertures de comptes à terme et les pièces afférentes.

4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Peumery,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au taux maximal, au titre de la réserve parlementaire.

5. Versailles Grand Parc : convention de remboursement de prestations de services et de frais d'occupation de locaux dans le cadre du transfert de l'école de musique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n° 2009/12.049 du 14 décembre 2009,

APPROUVE la convention de remboursement à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

DIT que ladite convention prendra effet à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de cinq ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 74751 - Participations des groupements de collectivités.

6. Convention relative au service commun de taxis

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Peumery,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE que soit pérennisé le service commun pour tous les taxis pour les communes de Versailles, Le Chesnay, Rocquencourt, Buc, et Les Loges-en-Josas,

APPROUVE les termes de la convention à conclure entre les cinq communes précitées, pour maintenir ce service commun et pour fixer :

- Le nombre de taxis par commune (le même qu'actuellement)
- La zone de prise en charge (le territoire des cinq communes actuelles)
- Les règles communes de fonctionnement.

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

7. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le Maire,

J-F. PEUMERY